

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES FINANCIÈRES

Commune	Département 62
<p><u>1 Plan d'eau</u> Nettoisement du plan d'eau (élimination des déchets flottants et immergés...)</p> <p>Dispositifs d'amarrage Entretien, réparation, renouvellement des dispositifs (anneaux, ...)</p>	<p>Maintien des profondeurs d'eau Travaux de curage, récupération et immersion des produits de curage (après délivrance des autorisations nécessaires)</p>
<p><u>2 – Appontements</u> Nettoisement des ouvrages Installation de dispositifs de sécurité éventuels Peinture de revêtement Dispositifs d'amarrage (réimplantation des anneaux d'amarrage...après accord du Département Panneaux d'information de signalisation (installation, entretien, remplacement) Passerelle quai : entretien de l'ouvrage et de ses équipements</p>	<p>Confortement, extension, remplacement des ouvrages Réfection globale du revêtement Accessibilité PMR</p>
<p><u>3 – Quais – Terre-pleins</u> Nettoisement des ouvrages Entretien et renouvellement des dispositifs de protection (défenses d'accostage) Entretien, remplacement des anneaux d'amarrage... Installation des dispositifs de sécurité éventuels</p>	<p>Réfection du revêtement Travaux de grosses réparations liées à la sécurité et la solidité des ouvrages (parties émergées et parties immergées) Accessibilité PMR</p>
<p><u>4- Réseaux</u> <u>Électrique</u> Entretien et protection du réseau électrique Réfection, réparation, installation de branchements Réparation, remplacement, mise aux normes des bornes de distribution électrique</p> <p><u>Eau</u> Entretien, protection, réorganisation éventuelle du réseau Réfection, réparation, installation de branchement</p> <p><u>Éclairage</u> Entretien, réparation, renforcement du réseau d'éclairage</p>	<p>Renforcement, extension du réseau d'amenée (jusqu'au droit du compteur)</p> <p>Renforcement, extension du réseau d'amenée (jusqu'au droit du compteur)</p>
<p><u>5 – Bâtiments – Outillages</u> <u>Aire de carénage</u> : Engin de levage Boat Lift Entretien, réparation, contrôles techniques annuels <u>Déchetterie</u> : entretien, réparation, vidange et évacuation des installations <u>Aire d'hivernage</u></p>	<p>Grosses réparations liées à la sécurité de l'équipement</p>

ANNEXE 6 - RÉPARTITION DES OBLIGATIONS

Département 62	Commune
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition de la commune d'Etaples les biens (infrastructures, immeubles, outillages, équipements et matériels affectés au service public portuaire) dont la liste figure en annexe • Assurer la maîtrise d'ouvrage et supporter la charge du financement des travaux relatifs aux infrastructures portuaires décrites en annexe • Assurer à ses frais les travaux de curage nécessaires au maintien des profondeurs du plan d'eau et au développement des infrastructures portuaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter l'ensemble des biens mis à sa disposition ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés pendant la durée de la présente convention ; • Entretien et développer l'ensemble des ouvrages, outillages, équipements et terre-pleins visés en annexe ainsi que ceux qui pourront être créés ou développés pendant la durée de la présente convention ; • Assurer la gestion du domaine public mis à sa disposition ; • Assurer à ses frais la surveillance et l'entretien des ouvrages délégués, des installations, des outillages, des matériels, des réseaux et des objets mobiliers ainsi que la propreté des terre-pleins et de l'ensemble des terrains délégués, de manière à ce qu'ils conviennent en permanence à l'usage auquel ils sont destinés ; • Assurer le suivi et la mise à jour de l'inventaire des biens ; • Assurer le fonctionnement permanent du port ainsi que son animation